VILLE DE WASSELONNE

RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 INSCRIPTION DES ENFANTS NES EN 2015 EN ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions des enfants nés en 2015 en école maternelle auront lieu les lundis 19 et 26 mars 2018 et les mardis 20 et 27 mars 2018 dans les deux écoles maternelles.

Les parents sont priés de se présenter dans l'école et aux créneaux horaires indiqués dans les courriers envoyés par la Ville de Wasselonne, et ce avec les documents précisés.

Les enfants doivent être inscrits dans l'école correspondant à la résidence des parents sauf pour la filière bilingue (Jean Cocteau). Les demandes de filière bilingue seront examinées au moment de l'inscription.

Après inscription, **les dérogations pour changer d'école sont à demander par écrit** en précisant les raisons à la Mairie de WASSELONNE <u>jusqu'au 9 mai 2018</u> impérativement et seront examinées par une commission qui se réunira le 14 mai 2018.

Si vous ne souhaitez pas scolariser votre enfant à Wasselonne, veuillez en informer la Mairie.

Les parents d'enfants nés en 2015, résidant à Wasselonne, souhaitant y scolariser leur enfant, et qui n'auraient pas reçu de courrier sont priés de prendre contact avec la Mairie au 03.88.59.12.12.

Aucune inscription ne pourra se faire au mois de septembre.

INSCRIPTION EN TPS DES ENFANTS NES EN 2016

Les enfants nés du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 peuvent être accueillis en Très Petite Section à l'école Paul Eluard à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Toute la scolarité en maternelle se fera à l'école Paul Eluard et les enfants ne pourront pas suivre la filière bilingue.

Les places étant limitées, **les parents intéressés sont priés de faire une demande écrite à la Mairie** en Précisant bien les coordonnées de leur enfant (nom, prénom, date de naissance) le plus rapidement possible. La Mairie examinera les demandes et donnera une réponse avant la fin juin.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme REBEUH à la Mairie au 03.88.59.12.12.